MAIRIE DE MUSIÈGES
74270 MUSIÈGES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : Pascal COULLOUX, Pascal BORTOLUZZI, Jean THOMASSIN, Gaëlle BOURLES, Xavier ORSET, Samuel BOCHAREL, Martien MERMIN, Alexis MARET, David GREGIS
Absents : 2 (Thierry VIOLLET, Nathalie VALEUX)
Excusés : 0
Pouvoirs : 0

- Désignation du secrétaire de séance : Xavier ORSET

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2018 : aucune observation n'est formulée

- **Délibération n° 2018 07 01 : Modification de la délibération n° 2018 04 01 : Vote des comptes administratifs 2017**

Suite à une erreur relevée par le contrôle de légalité il convient de modifier la délibération relative au vote du compte administratif 2017. En effet, les résultats à prendre en compte sont les suivants.
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2017, tels que résumés ci-dessous :

Budget Commune

Dépense de Fonctionnement		288 606.59 euros
Recettes de Fonctionnement		747 591.63 euros
Résultat	Excédent	458 985.04 euros
Dépenses d'Investissement		902 125.59 euros
Recettes d'Investissement		806 717.06 euros
Résultat	déficit	- 95 408.53 euros

Budget Eau

Dépense de Fonctionnement		43 212.34 euros
Recettes de Fonctionnement		55 817.57 euros
Résultat	Excédent	12 605.23 euros
Dépenses d'Investissement		41 970.58 euros
Recettes d'Investissement		44 791.41 euros
Résultat excédent		2 820.83 euros

- **Délibération n° 2018 07 02 :** Modification de l'Affectation des résultats 2017
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

178

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2017, soit 567 546.97 Euros, au budget primitif 2018 :

- En recette d'investissement, au compte 1068 : 208 561.93 €
- En report de fonctionnement au compte 002 : 358 985.04 €

Décide de reporter l'excédent d'investissement 2017, soit 116 824.35 euros au budget primitif 2018, en recette d'investissement, au compte 001.

➢ **Délibération n° 2018 07 03 :** Modification de l'Affectation des résultats 2017 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2017, soit 12 605.23 euros, au budget primitif 2018 en recette d'investissement, au compte 1068.

Décide de reporter le déficit d'investissement 2017, soit 15 835.44 euros au budget primitif 2018, en dépense d'investissement, au compte 001.

➢ **Délibération n° 2018 07 04 :** Budget 2018- Décision Modificative n°2- Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section D'investissement

Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- 95 408.53 €
Chapitre 231	Immobilisations Corporelles en cours	+ 95 408.53 €

Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	+ 116 824.35 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement	+ 108 561.93 €
Chapitre 1641	Emprunts en Euros	- 225 386.28 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 18 656.27 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 6573	Subvention budget eau +	18 656.27 €

Recettes

Chapitre 023	Virement à la section d'investissement -	18 656.27€

➢ **Délibération n° 2018 07 05 :** Budget 2018- Décision Modificative n°1- Budget Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, prend les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section D'investissement

Dépenses

DI - Chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	+ 15 835.44 €

Recettes

RI- Chapitre 001 Solde d'exécution d'inv. reporté	-	2 820.83 €
RI- Chapitre 1068 Excédent de Fonctionnement	+	12 605.23 €
RI- Chapitre 021 Virement section exploitation	+	6 051.04 €

Section de Fonctionnement

Recettes

RF- Chapitre 002 Solde d'exécution de fonct. Reporté	- 12 605.23 €
RF- Chapitre 74 Subvention d'exploitation	+ 18 656.27 €

Dépenses

DF- Chapitre 023 Virement en investissement	+ 6 051.04 €

➢ **Délibération n° 2018 07 06 :** Aménagement parking place de l'église - choix de l'entreprise retenue.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, leur décision d'entreprendre des travaux concernant le réaménagement du parking de la place de l'église, et la procédure de publicité et de mise en concurrence qui ont été faites, à savoir affichage d'un avis d'appel à la concurrence, sur les trois panneaux d'affichage municipal, et ce pendant vingt jours.

Deux propositions ayant été faite, Monsieur le Maire présente les devis qui ont été proposé pour l'exécution de ces travaux par :
la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour un montant de 34 584.00 € HT.
- La société Eiffage pour un montant de 37 251.00 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de confier la réalisation des travaux de réalisation des trottoirs à la Société Colas Rhône Alpes Auvergne

Il accepte le devis proposé par Colas Rhône Alpes Auvergne, d'un montant de 41 500.80 euros TTC (34 584.00 € HT)

Délibération n° 2018 07 07 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau de Musièges.
Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Dit que ce rapport n'appelle pas d'observations.

180

➢ **Délibération n° 2018 07 08 :** Vote des subventions 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'adopter le montant des subventions à allouer aux associations, un montant global ayant été voté au budget primitif 2018, au chapitre 65.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

DONNEURS DE SANG FRANGY	200.00
FEDERATION SPORTIVE VAL DES USSES	360.00
ASF FRANGY	280.00
AFM TELETHON	200.00
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	120.00
LES PANIERS DU COEUR	100.00
GRAINES D'AMMIS DU VAL DES USSES	200.00
LES MOUETTES	80.00
SEPAS IMPOSSIBLE	200.00
TOTAL	**1740.00**

➢ DIVERS :

Dépôts de déchets : Depuis plusieurs semaines, il a été constaté que des déchets verts étaient déposés sur le terrain à l'arrière du cimetière. La Mairie rappelle qu'il est interdit de déposer des déchets dans la nature et que les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie .
Le dépôt sauvage de déchets (quel qu'ils soient) constitue une **infraction réprimée le code pénal.**

Affiché le 30/07/2018

Le Maire,

Pascal COULLOUX

MAIRIE DE MUSIEGES Haute-Savoie

Département de la **HAUTE-SAVOIE**

Arrondissement de
SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Canton de
Saint- Julien-en- Genevois

COMMUNE DE MUSIEGES

CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- de présents : 9
- de votants : 9
- procurations : 0

Date de Convocation	26/06/2018
Date de séance	03/07/2018
Nombre de délibérations	08

Pascal COULLOUX	
Pascal BORTOLUZZI	
Jean THOMASSIN	
Gaëlle BOURLES	
Samuel BOCHAREL	
Martine MERMIN	
Nathalie VALEUX	Absente
Thierry VIOLLET	Absent
Xavier ORSET	
David GREGIS	
Alexis MARET	

DELIBERATIONS		
TABLEAU RECAPITULATIF		
N°	**Objet**	**Feuillet**
20180701	Modif delib CA 20180401	20180121
20180702	Modif délib 20180403	20180123
20180703	Modif délib 20180404	20180125
20180704	DM02 Budget ppal	20180127
20180705	DM01 Budget eau	20180129
20180706	Parking place eglise	20180131
20180707	RPQS 2016	20180133
20180708	Subventions 2018	20180175

PROCES VERBAL		
Feuillet début	Feuillet fin	Nb de pages
20180177	20180180	4